

## REGLEMENT CHALLENGE DES SLALOMS 2024

### ASA DAUPHINOISE

**Article 1** : L'ASA Dauphinoise organise un challenge des slaloms ouvert à tous les pilotes licenciés à l'ASA Dauphinoise pour l'année 2024.

Tout licencié qui souhaite participer à ce challenge **DEVRA IMPERATIVEMENT S'INSCRIRE** auprès de l'ASA par mail ([contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)) ou par courrier postal : **fiche d'inscription disponible sur le site de l'ASA : [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)**

**Inscription gratuite** et devant se faire avant le **16/09/2024**

(aucune inscription aux Challenges ne sera prise en compte si le bulletin n'est pas envoyé avant cette date )

**Article 2** : TOUS les slaloms inscrits au calendrier de la FFSA seront éligibles.  
Un Maximum de 7 résultats seront retenus et comptabilisés. Les 7 meilleurs résultats seront retenus si le pilote a effectué plus de 7 courses .

Ces résultats tiendront compte **du classement des Classés par CLASSES de Voitures, avec bonification par rapport aux nombres de pilotes classés.**

**Les slaloms concernés sont ceux de l'année civile ( du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31/12/2024 )**

**Le résultat obtenu pour le slalom de VIRIEU organisé par l'ASAD comptera « double »** (coefficient 2 : classement ASAD et bonus).

**Article 3** : **ATTRIBUTION des POINTS** :

D'après le Classement des classés dans la classe :

Classement	Points
1er	18 pts
2ème	15 pts
3ème	12 pts
4ème	10 pts
5ème	8 pts
6ème	6 pts
7ème	4 pts
8ème	3 pts
9ème	2 pts
10ème	1 pt



Un bonus en fonction du nombre de **classés** dans la classe sera distribué :

Nombre de classés dans la classe	BONUS
Moins de 3 partants	-
De 3 à 7 partants	+ 3 pts
De 8 à 12 partants	+ 5 pts
+ de 12 partants	+ 7 pts

Le pilote ayant obtenu le plus de points sera déclaré vainqueur du Challenge des Slaloms de l'ASA Dauphinoise.

Le Meilleur Jeune (moins de 25 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2025) et la Première Féminine seront récompensés .

**Article 4** : Tous les pilotes régulièrement inscrits au challenge devront sous leur responsabilité , **Transmettre régulièrement (une photocopie du Classement des Classés par Classe) les résultats obtenus lors des épreuves auxquelles ils auront participé .**

Résultats à transmettre, avant le 30/11/2024 et aucun résultat ne sera pris en compte après cette date, à Jean Claude RABATEL par mail [jeanclauderabatel@sfr.fr](mailto:jeanclauderabatel@sfr.fr) ou [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com) ou par courrier à l'adresse de l'ASA Dauphinoise , 7 Rue de l'Industrie , Maison des Sports , 38320 EYBENS

**Article 5** : REMISE des PRIX

Elle aura lieu au cours d'une soirée organisée par l'ASAD.

Tout pilote inscrit au challenge qui n'assisterait pas à cette remise des prix sans motif valable verrait ses récompenses (prix et coupes) acquis à l'ASAD, sans aucun recours possible.